CEREMONIE DE DEDICACE DE L'OUVRAGE
« SAUVONS L'IMPOT POUR PRESERVER L'ETAT »

HOTEL LA FALAISE DE YAOUNDE LE 14 FEVRIER 2018

Présentation de l'ouvrage par l'auteur

Distingués invités en vos rangs, titres et qualités

Chers partenaires des médias

Mesdames et Messieurs.

Je vous sais gré d'avoir bien voulu, malgré vos emplois de temps chargés en ce jour du mercredi des cendres et de la Saint Valentin, honorer de votre présence cette cérémonie de dédicace de l'ouvrage intitulé « Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat ». Votre présence massive témoigne de l'intérêt que vous portez à l'Etat et aux questions de fiscalité et de développement.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Au moment où je concluais mon premier ouvrage intitulé *La fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc : le cas du Cameroun* au troisième trimestre de l'année 2015, je me suis rendu à l'évidence qu'aucun pays au monde ne peut prétendre trouver seul, la solution aux difficultés sans cesse croissantes rencontrées par les Etats dans la mobilisation des ressources fiscales. L'idée m'est alors venue de prolonger ma réflexion sur la coopération internationale en matière de fiscalité. L'ouvrage intitulé *Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat* est également le fruit de la réflexion que m'a inspirée l'actualité fiscale mondiale riche et abondante.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Le monde entier est plongé dans une période d'incertitude sans précédent, qui affecte l'Etat, considéré jusque-là comme l'organisation humaine la plus puissante. Selon Norbert Elias, l'Etat moderne s'est construit sur un double monopole constituant les deux faces d'une même médaille : le monopole militaire et le monopole fiscal. En Droit Constitutionnel, il est défini comme un groupement humain, fixé sur un territoire déterminé et sur lequel une autorité politique exclusive appelée souveraineté s'exerce. La souveraineté de l'Etat se

manifeste principalement dans les domaines de la diplomatie, de la justice, de la sécurité et des finances. C'est malheureusement dans ces quatre domaines que les 193 Etats membres de l'ONU sont à la remorque, du fait : du développement de la diplomatie non étatique, de la concurrence que subit la justice étatique, de l'incapacité grandissante de l'Etat à assurer la défense et la sécurité de son territoire ainsi que de sa population, mais surtout du fait de l'érosion de son pouvoir fiscal.

Tous les Etats du monde, grands ou petits, développés ou en voie de développement, éprouvent des difficultés dans la mobilisation des ressources fiscales nécessaires pour la couverture des dépenses publiques. Trois faits majeurs constituent des indicateurs du niveau de la côte d'alerte :

- la croissance exponentielle du déficit et de la dette publics, subséquents à la difficulté pour les Etats d'augmenter les recettes, aux mêmes rythme et niveau que les dépenses publiques ;
- la multiplication des révélations relatives aux scandales de fraude et d'évasion fiscale internationales, impliquant les hommes d'Etat, les citoyens fortunés, les grandes banques et les entreprises multinationales;
- la récurrence de la problématique de la fiscalité dans les débats de politique économique, pendant les campagnes électorales, les sessions budgétaires dans les Parlements, mais aussi lors des grandes rencontres sous régionales, régionales et internationales.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Comme dans d'autres domaines, la situation de l'Afrique au sud du Sahara est préoccupante. Selon Stephen SMITH, « La capacité extractive du pouvoir établi est à la fois dérisoire et effrayante, oscillant entre l'extorsion de fonds et le paradis fiscal. D'un côté, la mise en coupe réglée du secteur formel de l'économie par une imposition abusive et le prélèvement des droits douaniers exorbitants sur les échanges extérieurs s'assimile en effet au racket couramment pratiqué, aussi en dehors de la sphère étatique, qui est donc loin de jouir d'un monopole ; d'un autre côté, la pression fiscale est extraordinairement faible».

La deuxième édition des statistiques des recettes publiques en Afrique publiée en octobre 2017, nous révèle que le ratio moyen impôts-PIB des pays africains de la « Moyenne Afrique (16) » était de 19,1% en 2015. Ce ratio est inférieur à celui des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (22,8%) et celui des pays de l'OCDE (34,3%). Au Cameroun, ce ratio qui était de 16,4% en 2015, a chuté de plus d'un point en passant à 15,1% en 2016. Or, tous les experts sont d'avis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse

nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

La mise en évidence des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires à la couverture des dépenses publiques et de l'impact de cette situation sur la souveraineté de l'Etat, m'a déterminé à construire ma réflexion en trois parties :

La première porte sur l'analyse des causes de l'érosion du pouvoir fiscal de l'Etat. Ont été passés en revue :

- l'insuffisance de déclaration ;
- l'évasion et la fraude fiscales ;
- la collusion entre le contribuable et l'agent du fisc ;
- la résistance collective à l'impôt ;
- les paradis fiscaux ;
- les transferts de bénéfices ;
- le chalandage fiscal ;
- les dispositifs hybrides ;
- le développement du secteur informel,
- et la difficulté à appréhender les opérations réalisées par les acteurs de l'économie numérique, ainsi que les gros revenus qu'ils engrangent.

La deuxième est consacrée à la mobilisation des Etats pour reconquérir leur pouvoir fiscal.

- au plan interne, ils rivalisent d'adresse en prenant des mesures leur permettant de renflouer régulièrement leurs caisses. Ces mesures s'articulent généralement autour de : l'élargissement de l'assiette de l'impôt, la sécurisation des recettes et la lutte contre l'hémorragie fiscale. Cette mobilisation en interne se fait malheureusement sur fond de concurrence fiscale sauvage et parfois dommageable, certains Etats prenant l'option d'élargir leur assiette d'impôt en sapant les bases d'imposition des autres juridictions fiscales ;
- au plan externe, après avoir pris conscience des limites de telles mesures dans une économie mondiale indéfiniment en mutation, les Etats se sont engagés dans un processus de coopération internationale en matière de fiscalité. Cette coopération qui est bilatérale ou multilatérale, a déjà commencé à esquisser des solutions institutionnelle et/ou réglementaire.

La troisième et dernière partie déroule les limites de cette coopération internationale en matière de fiscalité, les entraves à la réforme du système fiscal international et les termes de référence de la réforme que je propose.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Au terme de cette réflexion, il ressort que le système fiscal international, constitué des législations nationales qui se livrent une concurrence effrénée, et des instruments d'une coopération internationale en matière de fiscalité, réduite jusque-là aux tentatives d'harmonisation, à l'assistance technique et à l'échange des renseignements, présente d'énormes failles mortifères pour l'impôt. Pour sauver l'impôt, je suggère une réforme du système fiscal international qui permettra :

- de mettre en place une institution chargée de la coopération en matière de fiscalité ;
- de repréciser les critères d'allégeance des contribuables aux Etats ;
- de réglementer l'imposition des acteurs de l'économie numérique ;
- de réguler les paradis fiscaux et les régimes fiscaux dommageables ;
- de réglementer l'imposition des activités des sociétés multinationales ;
- d'harmoniser la définition de la fraude fiscale ;
- d'instituer une fiscalité globale subsidiaire.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

La répartition des ressources fiscales est plus que jamais un enjeu géostratégique mondial. Même les pays du Golfe Persique donc les budgets reposaient essentiellement sur la manne pétrolière se convertissent à la fiscalité. En effet, par une décision prise en février 2016, les six pays membres du Conseil de Coopération du Golfe à savoir l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, l'ile d'Oman, le Qatar, le Bahreïn et le Koweït, ont adopté la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour compenser la chute de leurs recettes pétrolières. Pour ce qui est de l'Afrique au sud du Sahara, l'enjeu est vital : les paradis fiscaux sont, pour les plus importants et les plus nocifs, en Europe et en Amérique ; la plupart des multinationales qui opèrent en Afrique subsaharienne sont soit européennes, soit américaines, soit asiatiques ; ce qui fait que les transferts de bénéfices se font à sens unique, c'est-à-dire de l'Afrique vers les autres continents.

La bataille autour de la ressource fiscale bat son plein. Suivant l'exemple du Canada qui était jusque-là le pays du G8 présentant le taux d'imposition des entreprises le plus bas, les autres pays se sont engagés dans une concurrence fiscale d'abord et en principe entre eux, mais finalement aussi avec les paradis fiscaux. Cette guerre fiscale vient d'être relancée par le gouvernement américain

qui a réduit le taux d'imposition des sociétés de 35 à 21% en décembre dernier. La France préconise la baisse de cet impôt à 25% d'ici à 2022. Le Royaume-Uni menace de le ramener à 10% si jamais l'Europe lui impose des conditions dures dans le cadre des négociations pour sa sortie effective de l'Union Européenne.

Pendant que les autres régions du monde se mobilisent, l'Afrique qui est la principale victime de cette hémorragie fiscale peine à faire entendre sa voix. La Commission de l'Union Africaine et le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF) cherchent encore leurs marques.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Au terme de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en Ethiopie du 13 au 16 juillet 2015, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé : « la coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et nous soulignons qu'il faut tenir compte de tous les besoins et capacités différents de tous les pays, en particulier les Pays les Moins Avancés, les pays en développement sans littoral, les petits Etats insulaires en développement et les pays africains ». Poursuivant dans la même lancée, je propose de sauver l'impôt en mettant en place une organisation intergouvernementale universelle chargée de coordonner la coopération internationale en matière de fiscalité, mais aussi une fiscalité globale subsidiaire. Les analyses qui m'ont inspiré cette proposition s'appuient sur l'actualité fiscale nationale et internationale. Si rien n'est fait dans ce sens, l'Afrique au sud du Sahara et d'autres régions de la planète, resteront en arrière, malgré la volonté de l'ONU, exprimée à travers les Objectifs de Développement Durable, de transformer le monde et de ne laisser aucune région en marge.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Comme mon premier ouvrage que j'ai cité plus haut, le deuxième dont je viens de vous présenter les grandes lignes, a été adoubé par deux éminences grises camerounaises dont je salue ici solennellement la qualité et l'importance de la contribution au regard des enjeux. Il s'agit :

- du Professeur Gérard PEKASSA NDAM, Professeur Agrégé des universités, enseignant de Droit Fiscal à l'Université de Yaoundé II et Conseiller Technique auprès du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, qui a signé la préface ;
- du Ministre d'Etat Edouard AKAME MFOUMOU, homme au parcours exceptionnel, ancien Ministre de l'Economie et des Finances qui a estampillé la postface.

Mais, comme toute œuvre humaine, il contient sûrement des lacunes. A travers cet ouvrage, mon objectif, fût-il modeste, est d'apporter une contribution à ce débat mondial.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Le choix du Cameroun pour abriter la dixième réunion du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui s'est tenue à Yaoundé du 15 au 17 novembre 2017, est lourd de sens. Le cri de ralliement « Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat » que je vous invite à lancer avec moi de Yaoundé ce jour, le sera aussi, si vous acceptez d'associer vos précieuses voix à la mienne.

Je vous remercie pour votre aimable attention

Alain Symphorien NDZANA BILOA